# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

Sika® Primer-209 D



# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Sika® Primer-209 D

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité.

Utilisation du produit : Pretreatment agent.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Distributeur : S.A. SIKA N.V.

Rue Pierre Dupontstraat 167 1140 Bruxelles - Brussel

Belgique - België

 N° de téléphone:
 : 02/726.16.85

 N° de fax
 : 02/726.28.09

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: EHS@be.sika.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

# SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11 Xi; R36

R42/43, R66, R67

Dangers physiques ou

chimiques

: Facilement inflammable.

Dangers pour la santé

humaine

: Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



**Date d'édition** : **04.12.2013**. **N° de FDS**. : 121664-1 **1/13** 

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 2/13

# **SECTION 2: Identification des dangers**

Indication de danger : Facilement inflammable, Nocif

Phrases de risque : R11- Facilement inflammable.

R36- Irritant pour les yeux.

R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence : S23- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

S24- Éviter le contact avec la peau. S37- Porter des gants appropriés.

S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette).

Ingrédients dangereux : aromatic polyisocyanate

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Non disponible.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

Famille chimique/

: Polyisocyanate solventé

Caractéristiques

		Clas	Туре	
Nom du produit/composant Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
acétate d'éthyle RRN: 01-2119475103-46 CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6 Index: 607-022-00-5	>=35, <50	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]
butanone RRN: 01-2119457290-43 CE: 201-159-0 CAS: 78-93-3 Index: 606-002-00-3	>=15, <20	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]
aromatic polyisocyanate CAS: 53317-61-6 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane RRN: 01-2119457014-47 CE: 202-966-0	>=5, <10 >=0.1, <1	Xi; R36 R43 Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20, R48/20	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
CAS: 101-68-8 Index: 615-005-00-9		Xi; R36/37/38 R42/43	Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335	

**Date d'édition** : **04.12.2013**. **N° de FDS**. : 121664-1 **2/13** 

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 3/13

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants | Voir section 16 | Pour le texte | Intégral des | I

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### **Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rine

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

Consulter un médecin.

Inhalation

: Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau

: Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

: Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Irritant pour les yeux.

Inhalation

: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau

: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion**: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

**Date d'édition** : **04.12.2013**. **N° de FDS**. : 121664-1 *3/13* 

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 4/13

#### **SECTION 4: Premiers secours**

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

respiration sifflante et difficultés respiratoires

asthme

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur sécheresse gerçure

**Ingestion**: Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Liquide facilement inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 4/13

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 5/13

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

# Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

# 6.4 Référence à d'autres sections

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 5/13

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 6/13

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible. **Solutions spécifiques au** : Non disponible.

# secteur industriel

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition		
acétate d'éthyle	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 11/2011).		
	Valeur limite: 1461 mg/m³ 8 heures.		
	Valeur limite: 400 ppm 8 heures.		
butanone	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 11/2011).		
	Valeur de courte durée: 900 mg/m³ 15 minutes.		
	Valeur de courte durée: 300 ppm 15 minutes.		
	Valeur limite: 600 mg/m³ 8 heures.		
	Valeur limite: 200 ppm 8 heures.		
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 11/2011).		
	Valeur limite: 0.052 mg/m³ 8 heures.		
	Valeur limite: 0.005 ppm 8 heures.		

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Aucune DEL disponible.

#### **PNEC**

Aucune PEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 6/13

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 7/13

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

#### Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. (0,4 mm), Temps avant transpercement <30 min. Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente: Viton gloves (0.4 mm), Temps avant transpercement >30 min.

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé : Protéger la peau en appliquant une pommade.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

filtre de vapeurs organiques (Type A)

A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

**État physique** : Liquide. **Couleur** : Foncé

Odeur : Caractéristique.
Seuil olfactif : Non disponible.
pH : Non applicable.

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 7/13

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 8/13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: -4°C Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion : Non applicable. Vitesse de combustion Non applicable.

Limites supérieures/

: Plus basse valeur connue:

inférieures d'inflammabilité ou

Seuil minimal: 1.8% (butanone) Plus haute valeur connue:

limites d'explosivité

Seuil maximal: 11.5% (acétate d'éthyle)

Pression de vapeur : Plus haute valeur connue: 10.9 kPa (81.591629319 mm Hg) (acétate d'éthyle)

Densité de vapeur : Non disponible.

Masse volumique : ~0.985 g/cm³ [20°C (68°F)]

Densité relative : Non disponible. Solubilité(s) : Non disponible. Coefficient de partage: n-: Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

: 404°C (butanone)

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non applicable.

Cinématique (40°C): Non applicable.

Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne

pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni

les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières comburantes

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 8/13 Sika® Primer-209 D 04.12.2013 9/13

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate d'éthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1600 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
butanone	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	36 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3300 mg/kg	-
aromatic polyisocyanate	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

**Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Peut entraîner une

sensibilisation par inhalation. Peut provoquer des irritations.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation

de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion**: Peut causer des troubles gastrointestinaux.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

**Effets potentiels différés**: Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 9/13

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 10/13

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une

dermatite.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
acétate d'éthyle	0.68	-	faible
butanone	0.3	-	faible
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	4.51	-	élevée

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes

l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de

toutes les autorités compétentes.

#### Catalogue Européen des Déchets

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 10/13

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 11/13

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Code de déchets	Désignation du déchet		
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		

**Emballage** 

: Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue Européen des Déchets (Emballage)

: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID - ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1866	UN1866	UN1866
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Résine en solution.	Resin solution	Resin solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	No	No	No
Autres informations	Code tunnel (D/E)	Emergency schedules (EmS) F-E, S-E	-
Code de classification	F1		

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

# SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

**Date d'édition** : **04.12.2013**. **N° de FDS**. : 121664-1 **11/13** 

Sika® Primer-209 D 04.12.2013 12/13

## SECTION 15: Informations réglementaires

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Teneur en COV (EU) : COV (p/p): 58.95%

#### Autres Réglementations UE

**REACH Information:** : Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou

- exclues du rèalement, et/ou - exemptées d'enregistrement.

Inventaire d'Europe : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Effets cancérogènes			Effets sur la fertilité
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	Carc. Cat. 3; R40	-	-	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. H319

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions H373

répétées ou d'une exposition prolongée.

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 12/13 Sika® Primer-209 D 04.12.2013 13/13

#### **SECTION 16: Autres informations**

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 4. H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 Carc. 2, H351

Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 2

Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 Resp. Sens. 1, H334 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

STOT RE 2, H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

**STOT SE 3, H335** TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies

respiratoires] - Catégorie 3

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT SE 3, H336** 

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] -

Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées

: R11- Facilement inflammable.

R40- Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes.

R20- Nocif par inhalation.

R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

inhalation.

R36- Irritant pour les yeux.

R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : F - Facilement inflammable

Carc. Cat. 3 - Cancérigène Catégorie 3

Xn - Nocif Xi - Irritant

**Historique** 

Date d'impression : 04.12.2013. : 04.12.2013. Date d'édition Date de la précédente

édition

: 17.11.2010.

#### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en viqueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Date d'édition : 04.12.2013. N° de FDS. : 121664-1 13/13